

PROTOCOLE SANITAIRE

(mise à jour février 2021)

Quels sont les risques de transmission ?

- **Quand vous êtes touchés par les postillons ou gouttelettes d'une personne contaminée** qui parle, tousse ou éternue. Vous pouvez vous-même être porteur du virus et le transmettre.
- **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces et objets.
- **Quand vous respirez un air contaminé,** en particulier dans les espaces clos et mal aérés.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/ tissu à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- **Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher**, et le jeter aussitôt ; tousser et éternuer dans son coude.
- **Respecter les mesures de distanciation physique :**
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- **Télécharger l'application TousAntiCovid** qui permet d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, tout en garantissant le respect de la vie privée ;
- **Participer et faciliter les campagnes de dépistage** et le contact tracing ;
- **S'isoler si on est cas contact, personne symptomatique ou cas positif Covid** et informer son employeur, médecin du travail, médecin traitant afin de faciliter le contact tracing et d'éviter la propagation du virus.



#Tous
AntiCovid

Personnes en situation de handicap

- **S'assurer que les consignes sanitaires soient accessibles** et que les règles de distanciation physique et mesures de prévention permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier.
- **Des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphp** existent pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires. Les



services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés. **Plus d'infos sur :** <https://www.agefiph.fr/>

- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr

Personnes à risque de forme grave de Covid

- **Les personnes de plus de 65 ans, atteintes de certaines pathologies** (solidarites-sante.gouv.fr) **ou au 3^e trimestre de leur grossesse**, risquent de développer une forme grave de Covid-19 en cas de contamination. Dans ces situations, le télétravail doit être la norme si l'activité s'y prête.



Si le télétravail n'est pas possible pour toutes les activités, il faut :

- aménager les horaires de la personne concernée pour éviter le contact avec les collègues ;
- mettre à sa disposition un poste de travail isolé, nettoyé et désinfecté tous les jours et dans la mesure du possible, non partagé avec un autre salarié (sinon le désinfecter systématiquement avant sa prise de poste) ;
- qu'elle porte un masque à usage médical (fourni par l'employeur) et respecte strictement les gestes barrières ;
- porter un masque à usage médical (fourni par l'employeur) dans les transports en commun pour les déplacements domicile travail et professionnels.

Si ces conditions de protection ne sont pas remplies, le salarié doit être mis en activité partielle sur la base d'un certificat de son médecin. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, c'est au médecin du travail de se prononcer.

PROTOCOLE : HEURE DE CONDUITE (COVID 19)

1) ACCES AU BUREAU

- L'accès doit se limiter au strict minimum avec au maximum un élève à la fois
- Privilégier les prises de RDV, les informations et les échanges par téléphone au mail
- Privilégier les règlements par virement
- Le nettoyage des mains est obligatoire avant d'entrer
- Le marquage au sol doit être respecté
- Les cours de code se font uniquement en distanciel

2) AVANT LA LECON

Moniteur, élève, véhicule :

- Se laver les mains avec la solution hydro alcoolique mise à disposition à l'extérieur des locaux avant et après chaque leçon
- Lavage obligatoire des mains avant chaque la leçon (voir affichage lavage des mains)
- Séchage des mains avec un papier absorbant à usage unique
- Jeter le papier dans un sac prévu uniquement pour cela (poubelle située à l'extérieur de l'auto-école si possible)
- Les personnes présentant des symptômes d'infection au covid19 ne seront pas acceptées
- 1 Véhicule est attribué, dans la mesure du possible à chaque moniteur
- 1 Temps est prévu au début de chaque leçon (surfaces intérieures du véhicule, poignées de portes, écran tactile, et plus généralement tout objet, surfaces susceptibles d'avoir été contaminées : cf fiche véhicule)
- 1 kit de désinfection se trouve dans chaque véhicule (les lingettes, sopalin, boîte de masques, visière PVC, gants, sacs poubelles)

3) PENDANT LA LECON

MONITEUR, ELEVE ET ACCOMPAGNANT(S)

- Port d'un masque couvrant la bouche et le nez (homologué)
- gel hydro alcoolique, sopalin et lingettes sont à disposition dans le véhicule
- Stylo personnel uniquement.
- La climatisation du véhicule est éteinte. La ventilation en position basse, sans recyclage d'air, est autorisée.
- Le nombre de personnes dans la voiture est limité au nombre nécessaire

4) ENTRE LES LECONS

- Les véhicules sont aérés (portes ou fenêtres laissées ouvertes au maximum)
- Les élèves attendent dehors leur moniteur pour les leçons
- Les moments de convivialité sont suspendus et les échanges entre collègues sont limités au minimum, privilégier le groupe WathApps pour communiquer



5) LES LOCAUX

- Les toilettes contiennent du savon et des serviettes en papier jetables en quantité suffisante.
- Les déplacements des élèves et des formateurs dans les locaux, ou les autres lieux, au sein desquels les cours sont réalisés s'effectuent selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et en tenant compte des bonnes pratiques énoncées dans le protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés.
- Lors de cours groupés, une salle spécifique avec entrée indépendante est utilisée
- Des désinfections régulières, en particulier des poignées de portes et des interrupteurs sont prévues. La fréquence sera au minimum biquotidienne.
- Un nettoyage, avec une solution hydro alcoolique, des tables (plateau) et chaises (assise et dossier) après chaque utilisation est organisé
- La zone machine à café se limite à deux personnes à la fois.
- Les postes de travail administratif sont délimités, séparés par hygiaphone et partagés au minimum avec matériel et kit de désinfection individualisé.